

# LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LA CONSOMMATEUR.RICE ET L'EMPLOI

La répartition des rôles entre producteur.rice.s et consommateur.rice.s, qui prévaut dans le modèle de consommation de masse, devient aujourd'hui plus floue. Dans une économie de plus en plus numérique, le.la client.e est aujourd'hui toujours plus impliqué.e et sollicité.e dans sa consommation. Cette évolution a des effets sur l'ensemble de la société.

La coproduction, à savoir la participation des consommateur.rice.s à la production des biens et services qu'il.elle.s consomment, connaît un fort développement. Les pratiques de consommation évoluent vers une plus grande implication des consommateur.rice.s, avec l'extension du modèle du libre-service, le développement du « marketing participatif » ou encore de l'économie collaborative. 88 % des Français.es ont, par exemple, déjà utilisé une caisse automatique en supermarché. Près de la moitié d'entre elles.eux recourent régulièrement à la consommation collaborative. Leurs comportements évoluent rapidement: avec le développement des outils de gestion bancaire en ligne, seul.e.s 18 % des Français.es fréquentent leur agence plusieurs fois par mois, contre plus de 50 % en 2010.

L'essor de ces modes de consommation reflète notamment la recherche, de la part des consommateur.rice.s, de prix plus bas, de gains de temps et de flexibilité. Il répond aux attentes du corps social en termes de relations de consommation plus individualisées ou davantage porteuses de sens sur le plan éthique, social ou environnemental. Il traduit également l'importance croissante qu'accordent les entreprises aux client.e.s dans leur modèle d'affaires, afin d'optimiser leur marge, de réduire leur risque d'offre ou encore de fidéliser leur clientèle.

Les outils numériques jouent un rôle déterminant dans cette évolution, en intensifiant les relations entre consommateur.rice.s et producteur.rice.s. Par l'ampleur des données qu'ils génèrent, ils ouvrent la voie à de nouvelles formes de coproduction fondées sur la valorisation des données des consommateur.rice.s, le plus souvent à leur insu.

La coproduction soulève des enjeux qui concernent l'ensemble de la société. Tout en ouvrant aux consommateur.rice.s des espaces de créativité, elle pose des défis en termes d'accessibilité numérique, de répartition de la valeur coproduite et de protection des données personnelles et de la vie privée.

Sur le plan économique, les effets de la coproduction se mêlent à ceux de la transition numérique. Elle peut favoriser le développement d'une filière numérique dynamique, domaine dans lequel la France dispose d'indéniables atouts, mais aussi introduire des distorsions de concurrence. Dans le même temps, le report sur le.la consommateur.rice de certaines tâches peut s'effectuer au détriment de l'emploi salarié. Le bilan des créations et destructions d'emploi en résultant fait l'objet d'appréciations divergentes. Il n'en reste pas moins que l'évolution des pratiques de consommation entraînent des bouleversements qui doivent être accompagnés.

Sur le plan environnemental, l'économie collaborative promeut des modes de consommation davantage axés sur l'usage que sur la possession, mais dont le bilan environnemental dépend des pratiques des consommateur.rice.s et doit prendre en compte l'empreinte des technologies utilisées.

Pour le CESE, ces enjeux légitiment l'intervention de la puissance publique afin de garantir que le développement de la coproduction s'effectue dans l'intérêt du.de la consommateur.rice, de l'emploi et de la croissance.



**Martine Derobert**

est secrétaire générale de l'AFOC et contrôleur.e à la DGFiP. Elle siège au CESE à la section des activités économiques et à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité où elle représente le groupe de la CGT-FO.

## Contact :

martine.derobert-masure  
@lecese.fr  
01-44-43-62-37

**RECONNAÎTRE, ENCADRER ET SÉCURISER LA CONTRIBUTION DU.DE LA CONSOMMATEUR.RICE :**

- mener une étude pour évaluer la contribution des consommateur.rice.s à la production de biens et services et intégrer à notre système de mesure de l'activité économique un indicateur portant sur la coproduction ;
- lancer, à défaut d'une avancée rapide des discussions en cours au niveau de l'Union européenne et de l'OCDE, une étude d'impact afin d'expertiser les différentes pistes en débat pour mieux prendre en compte la valeur des données des consommateur.rice.s dans notre fiscalité ;
- créer un véritable statut juridique européen de la plateforme numérique ;
- en matière d'information des consommateur.rice.s, donner toute sa portée au principe de loyauté consacré par la loi pour une République numérique ;
- renforcer la lutte contre les pratiques de discrimination tarifaire fondées sur la donnée ;
- ouvrir un espace de signalement en ligne des pratiques contraires au principe de loyauté ;
- en matière de respect de la vie privée, inscrire en droit le principe de l'autodétermination informationnelle ;
- mettre en place un comparateur public des conditions générales d'utilisation et des politiques d'utilisation des données personnelles des plateformes numériques.

**ENCOURAGER UNE COPRODUCTION FAVORABLE À LA CROISSANCE ET L'EMPLOI :**

- mettre en place un dispositif de déclaration automatique des revenus générés par des particulier.ère.s sur les plateformes numériques ;
- harmoniser les règles auxquelles doivent se conformer les entreprises numériques et « hors-ligne » pour éviter toute distorsion de concurrence ;
- renforcer les moyens humains et techniques des services publics et de contrôle concernés pour qu'ils puissent mener les investigations pertinentes dans le champ de l'économie numérique ;
- impulser, au niveau de l'État et des régions, des programmes de formation et de reconversion professionnelle adaptés à la transformation de l'emploi induite par la transition numérique ;
- mettre à profit les dispositifs d'aide et de soutien aux entreprises pour accompagner leur transition numérique dans un sens favorable à l'emploi de qualité ;
- au niveau des branches professionnelles, réaliser des études prospectives sur les évolutions des métiers et des qualifications, définir des actions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) prioritaires et engager des programmes de formation pour anticiper et préparer les salarié.e.s à ces évolutions ;
- orienter les politiques publiques de soutien à la recherche et développement vers le développement de technologies respectueuses de la vie privée.

**PRIVILÉGIER UNE COPRODUCTION RESPECTUEUSE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF :**

- au-delà des initiatives existantes, élargir l'effort en faveur de l'acquisition des savoirs numériques de base à l'ensemble des publics touchés par la précarité numérique ;
- favoriser l'acquisition des compétences numériques dès le plus jeune âge et doter les établissements d'enseignement des moyens nécessaires ;
- soumettre les services publics à un principe d'accessibilité en garantissant aux usager.ère.s un accès physique de proximité ;
- intégrer les impacts environnementaux et sociaux de la coproduction dans l'Analyse de cycle de vie (ACV) et l'Analyse sociale du cycle de vie (ACSV) ;
- favoriser la prise en compte par les collectivités territoriales des initiatives collaboratives qui présentent un objet d'intérêt général en matière d'environnement, d'économie locale ou d'emploi ;
- développer un service public de la donnée garantissant aux citoyen.ne.s le contrôle de leurs données ;
- favoriser le développement du « coopérativisme de plateforme » ;
- poursuivre la réflexion engagée autour d'une définition juridique des communs, en particulier au sujet de la notion de « domaine commun informationnel ».